



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 février 2024

CD20240205_37
id. 4934

Le 5 février 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DELCHER (pouvoir à M. LOPEZ), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SARDEING).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif pour 2024 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion.

Suite au retrait du groupement d'intérêt (GIP) « Public Labos » le Département de Tarn-et-Garonne a repris la gestion directe de son laboratoire au 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, le budget prévisionnel de l'année 2024 englobe l'ensemble des dépenses et des recettes associées aux investissements et au fonctionnement du laboratoire.

L'équilibre de ce projet s'établit à 2 663 822 € dont 2 580 800 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>864 700,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	602 000,00
Comptes 61 - Services extérieurs	92 700,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs	170 000,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>1 630 590,00</u>
Comptes 63 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	19 800,00
Comptes 64 - Charges de personnel	1 610 790,00
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>10,00</u>
Compte 65888 – Autres charges de gestion courante	10,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 495 300,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>60 189,00</i>
<i>023 – Virement à la section d'investissement</i>	<i>20 722,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	80 911,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 576 211,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>1 350 000,00</u>
Compte 704 – Travaux	1 350 000,00
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>1 224 080,00</u>
Compte 744 – fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	3 000,00
Compte 7473 - Département (participation)	1 206 080,00
Compte 74758 – Participation autres groupements	5 000,00
Compte 747888 – Autres	10 000,00
<u>75 - Autres produits d'activité</u>	<u>20,00</u>
Compte 75888 - Autres produits de gestion courante	20,00
Total recettes réelles de fonctionnement	2 574 100,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2 111,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	2 111,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 576 211,00

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 495 300 €. Sont prévues :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles représentent 35 % des dépenses réelles. La majeure partie de ces dépenses est constituée par les achats de réactifs analytiques (330 000 €), les consommables « plastique » (flacons, pipettes, tubes, ... 135 000 €), les frais d'électricité (100 000 €) et la sous-traitance d'analyses (70 000 €).

Il est à noter que ces frais, hormis l'électricité et les frais relatifs au bâtiment, étaient pris en charge directement par le groupement d'intérêt public « Public Labos » jusqu'en 2023.

- Les charges de personnel (chapitre 012) : elles représentent 65 % des dépenses réelles. Elles intègrent la masse salariale des agents territoriaux, ainsi que le personnel de droit privé intégré au Département. La hausse de 46 % entre les budgets primitifs 2023 et 2024 sur ce chapitre s'explique par la rémunération des agents de droit privé par le budget annexe depuis la sortie du groupement d'intérêt public. Il est à noter que les charges de personnel présentent une baisse de 7,8 % par rapport au compte administratif 2019, malgré l'augmentation du point d'indice et de l'ancienneté du personnel.

- Les charges de gestion courante (chapitre 65) : elles correspondent à une inscription de crédits pour faire face au paiement d'éventuels arrondis dans le cadre du prélèvement à la source.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 2 574 100 €. Elles comprennent :

- Les recettes d'activité (chapitre 70) qui représentent 52 % des recettes réelles. La moitié de ces recettes provient des analyses de santé animale, un quart est issu de prélèvements et d'analyses liées à l'eau et à l'environnement, et le dernier quart provient de prestations liées à la sécurité alimentaire, incluant les analyses, les audits, les conseils et les formations.

L'estimation des recettes d'activité tient compte des pertes d'activité résultant de la sortie du groupement d'intérêt public, qui concerne les analyses en santé animale, la bactériologie alimentaire, l'hydrobiologie et le contrôle sanitaire des eaux, lesquelles ne seront plus confiées au laboratoire départemental.

Les prévisions des recettes du chapitre 70 sont inférieures à celles de 2019, principalement en raison d'une diminution des recettes liées aux analyses fièvre catarrhale ovine (FCO) du centre de rassemblement d'Agen. Les dépenses d'activités ont été réduites pour compenser ces pertes de recettes.

- Les dotations et les participations (chapitre 74) représentent 48 % des recettes réelles. Elles comprennent le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (3 000 €), la participation départementale (1 206 080 €), la participation de la Communauté de communes des Deux-Rives (5 000 €) et de la commission locale d'information (10 000 €) dans le cadre de la surveillance indépendante autour du centre nucléaire de production d'électricité de Golfech. Ce chapitre présente une diminution des recettes de 60 000 € environ par rapport à l'exercice 2019, dernier exercice budgétaire avant l'intégration du laboratoire départemental dans le GIP.

En 2024, le laboratoire engagera une politique de développement axée sur plusieurs domaines, incluant notamment l'aide à la gestion de la sécurité sanitaire des eaux potables, le développement des prestations de conseil et de formation, ainsi que l'augmentation du volume des activités traditionnelles, en particulier les analyses de bactériologie alimentaire. Parallèlement, le laboratoire veillera à maintenir sa position de principal opérateur analytique au sein du centre de regroupement d'Agen, et ainsi préserver le volume d'activité en biologie moléculaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20 – Immobilisations incorporelles</u>	<u>10 000,00</u>
Compte 2051 – Acquisition logiciel	10 000,00
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>55 500,00</u>
Compte 21351- Installations générales, agencements	10 000,00
Compte 21578 – Autre matériel technique	40 000,00
Compte 21838 – Autre matériel informatique	5 000,00
Compte 2185 – Matériel de téléphonie	500,00
<u>23- Immobilisations en cours</u>	<u>20 000,00</u>
Compte 2313 – Constructions	20 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	85 500,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2 111,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	2 111,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	87 611,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>6 700,00</u>
Compte 10222 – Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	6 700,00
Total recettes réelles	6 700,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>60 189,00</i>
<i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>20 722,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	80 911,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	87 611,00

Le montant des dépenses réelles d'investissement est de 85 500 €. Sont prévus en 2024 :

- l'achat de divers logiciels et d'applications de bureautique de type Microsoft Office, ainsi que la mise à jour de l'application 4D, qui soutient le logiciel métier développé en interne, « Labo&Cie » pour un montant de 10 000 € (compte 2051),

- des réparations sur les bâtiments du laboratoire pour 10 000 € (compte 21351),

- l'acquisition de divers matériels analytiques de chimie des eaux et de radiobiologie notamment pour 40 000 € (compte 21578),

- l'achat de matériel informatique pour 5 000 € (compte 21838),

- l'achat de matériel de téléphonie pour 500 € (compte 2185),

- des travaux lourds sur le bâtiment du laboratoire, en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement (PPI) en cours d'élaboration, pour 20 000 € (compte 2313).

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 6 700 €. Elles sont constituées en totalité par le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président n°CD20240205_37R,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité de gestion du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Vu le règlement intérieur et notamment son article 52,

Vu l'amendement remis à Monsieur le Président avant l'ouverture de la séance déposé par Madame Valérie Rabault, portant modification du délibéré en supprimant la mention « avec un réajustement du montant selon les besoins »,

Considérant l'avis rendu par la commission des finances le 5 février 2024 sur l'examen de cet amendement,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'amendement présenté par Madame Valérie Rabault portant modification du délibéré ;
(résultat du vote : « pour » (adopté) : 24, « contre » (rejet) : /, « abstentions » : 6)
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
- Approuve, tel que susvisé, le budget primitif du laboratoire vétérinaire départemental pour 2024, qui s'équilibre à 2 663 822 €, dont 2 580 800 € en mouvements réels ;

- Approuve le montant de la participation départementale à verser au budget annexe laboratoire vétérinaire départemental à hauteur de 1 206 080 € maximum.

Pour : 24

Contre : /

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 16/02/24
ID : 082-228200010-20240205-5956-BF-1-1

Le Président,

Michel WEILL